

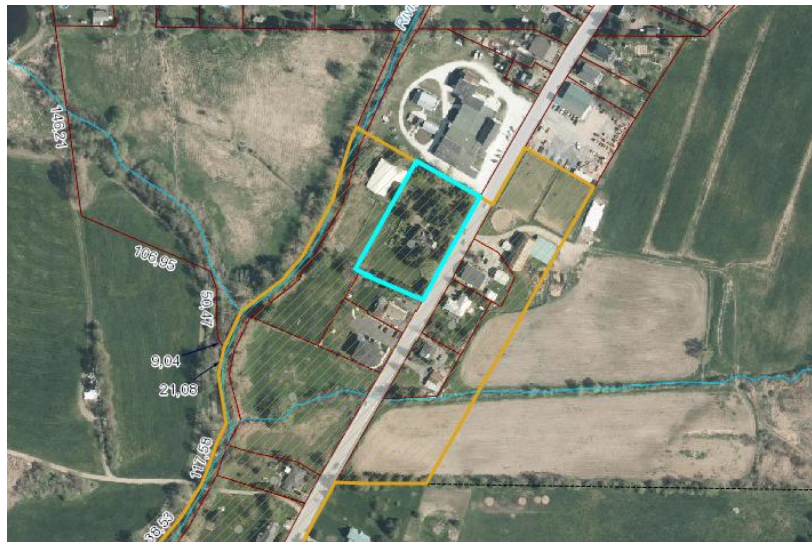
AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

ADRESSE : 89, rue Principale Sud

AVIS public est par les présentes donné, aux personnes et organismes intéressés :

QUE le propriétaire d'un bâtiment accessoire identifié à *l'annexe A* du Règlement numéro 261 intitulé « *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* » au 89, Rue Principale Sud, lot 4 848 210 du cadastre du Québec, a présenté à la Ville de Sutton une demande afin d'obtenir l'autorisation de démolir ce bâtiment.



QUE toute personne qui désire s'opposer à cette démolition doit, dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 25 mai 2026, faire connaître par écrit les motifs de son opposition à la greffière de la Ville de Sutton, Mme Geneviève Bonnichon, en déposant sa lettre à l'hôtel de ville situé au 11, rue Principale Sud à Sutton, son opposition écrite motivée ou par courriel au dir.greffe@sutton.ca.

QU'UNE séance du comité de démolition aura lieu le **26 mai 2026** à 9h30 à la salle communautaire de Ville de Sutton, sis au 11, rue Principale Sud.

Donné à Sutton, ce 14^e jour de mai de l'an 2026.

Jonathan Fortin, LL.B, OMA, avocat
Directeur général et greffier adjoint